

## La série Bull et la science des procès

SABATIER, Candy ; SCHADRON, Georges. Les déterminants des décisions des jurés In : La psychologie sociale : applicabilité et applications [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 17 janvier 2021)

La psychologie sociale expérimentale s'intéresse depuis les années 70 à la Justice. Elle s'est abord intéressée au témoignage oculaire (rappel des faits par un témoin, reconnaissance d'un individu), puis à la restitution de souvenirs avant de se pencher enfin sur les mécanismes de décision de jury lors du procès. Ceux-ci exercent un rôle qu'ils ne connaissent pas, ils sont donc dans une situation atypique que de nombreux facteurs peuvent influencer.

### Les facteurs extralégaux

Avant même le procès et la sélection des jurés, la structure et l'organisation du jury sont des facteurs qui influenceront le verdict.

#### Structure et organisation

Plus un jury est nombreux (en l'occurrence, 12 jurés dans la plupart des systèmes judiciaires), les souvenirs des débats sont plus nombreux, les délibérations plus longues et les points de vue sont davantage diversifiés.

Le verdict sera également influencé par la structure des jurys d'assise. A l'opposé du jury citoyen qui n'est composé qu'uniquement de citoyens, le jury mixte incorpore des professionnels de la justice. Ces derniers ont une très grande influence sur le jury citoyen qui se transforme en un simple « accompagnateur » lors d'un expert – une étiquette qui a une influence – utilise son bagage juridique et son autorité scientifique lorsqu'il prend la parole.

#### La composition démographique

La composition démographique du jury, de l'accusé et de la victime a également une grande influence. En cas de similarité où lors d'un procès pour viol sur femme, le jury féminin aura tendance à infliger des peines plus lourdes qu'un jury masculin. En cas de dissimilarité, où un jury blanc vote des peines plus lourdes pour accusé noir que blanc ; où que le jury noir vote des peines plus lourdes pour ce même accusé noir que blanc à cause de l'effet « brebis galeuse ». Si le statut socio-économique est plus bas, la peine est plus sévère. En bref, le système de domination est perpétué et s'exerce également vis-à-vis de la victime.

Le panel idéologique est un facteur déterminant, entre principe de justice et notion de crime. Les individus autoritaires sont plus conservateurs et attachés à l'idée du pouvoir et de l'autorité, ils infligent de plus fortes sentences.

#### Script stéréotypé et cohérence

Avant tout procès, les jurés se font un script de l'affaire en tête. Plus les faits racontés sont proches de ce script, plus les jurés sont convaincus (une pompiste de nuit sera moins crue dans une affaire de viol qu'une femme exerçant un métier de jour).

Les jurés sont très susceptibles à la cohérence d'un témoignage (contradiction, plausibilité, selon complexité) et selon la certitude du témoin. Le jury a aussi des attendus vis-à-vis de l'accusé : plus il fait preuve de clémence vis-à-vis de sa victime, honnêtement ou non, plus la peine est allégée.

Le physique de l'accusé joue également : plus un suspect est attrayant, moins il est perçu comme menaçant. Les stéréotypes tout comme un casier judiciaire non vierge n'aident pas les accusés.

Pour faire contrepoids à ces facteurs légaux, il reste les informations factuelles et preuves véhiculées lors d'un procès ainsi que les délibérations du jury.

## **La sélection du jury**

### **Le jury français**

Pour être jury français, il faut avoir la nationalité française, avoir 23 ans, savoir lire et écrire et être inscrit sur les listes électorales. Pour les Assises, la moyenne de jurés est de 35 individus dont il faudra sélectionner certains. Une liste préparatoire est établie dans chaque commune par le maire. La Cour d'assises pioche dans sa propre liste annuelle qui recoupe les listes préparatoires par département par tirage au sort. Enfin, dans une commission sont exclus ceux qui ne respectent pas les conditions et tire le nom de 35 individus au sort. Il y aura finalement 9 jurés. Certaines fonctions excluent la possibilité d'être juré : fonctionnaire de police, militaire, membre du gouvernement, parent avec l'accusé, témoin

Ensuite, le jury d'Assises se réunit : parmi les 35 individus, 9 sont tirés au sort. Ils peuvent être récusés lors de l'audience préliminaire : un juré récusé est remplacé parmi les remplaçants possibles. Uniquement s'ils pensent qu'un juré n'est pas en mesure d'être juré à cause de son sexe, de sa profession, du lieu où il vit, de son âge. La défense ne peut pas récuser plus de 5 personnes, le ministère public pas plus de 4 et ne doivent jamais donner les raisons pour lesquelles ils les ont récusés. Une fois qu'ils sont choisis, il y a la prestation de serment.

### **Le jury américain**

La sélection du jury américain est plus flexible. Soit une liste est tirée au sort, soit les États peuvent avoir leur propre méthode si tant elle respecte la Constitution (une liste de ceux qui ont le permis de conduire par exemple). Généralement il faut avoir la nationalité, parler l'anglais, avoir 18 ans, séjourner depuis au moins un an dans la localité.

Ensuite, ce panel de jurés potentiels est constitué en « petit jury » dans la procédure appelée voir dire où avocats et juge peuvent questionner de manière approfondie les jurés. Ils peuvent soit faire une « récusation pour cause » au nombre illimitées seulement s'il y a un soupçon de partialité, soit une « récusation péremptoire » au nombre limité selon les Etats pour lesquelles il n'y a pas besoin de donner une raison. Et c'est là où la série Bull prend son pied.

### **Les jury consultants**

Le système judiciaire américain permet la présence de *jury consultants* pour effectuer une méthode de sélection de jurés dite scientifique. Une norme lors des grands procès médiatisés et de grandes firmes. Ces consultants utilisent des jurys virtuels démographiquement identiques au jury réel afin de tester théorie et versions des faits. C'est exactement ce que la série Bull fait avoir son « jury miroir ». L'objectif est de rassembler autant de renseignements personnels que possible pour sélectionner les bons jurés et donc l'incliner en sa faveur, notamment en utilisant les facteurs extralégaux vus ci-dessus.

### **Jugeabilité sociale, déterminabilité sociale**

La psychologie sociale a mis en évidence que la situation démographique, historique ou encore géographique dans laquelle nous vivons nous influence inconsciemment. Ainsi, au sein même du jury, il existe une asymétrie de statut qui fait que chaque juré n'a pas la même influence qu'un autre : celui d'une strate sociale plus basse adapte son ton et son rythme à celui d'une strate sociale plus haute. Il existe aussi ce qu'on nomme la jugeabilité sociale, plus une personne est jugeable selon sa situation sociale, plus elle répond à ses propres stéréotypes. Le degré de jugeabilité sociale permet d'obtenir un degré de déterminabilité sociale, c'est-à-dire à quel point un individu est plus ou moins affecté par des influences extérieures. En gros : plus un sujet croit qu'un juge est informé sur sa propre personnalité, plus il a tendance à se soumettre à celui-ci. Plus cette déterminabilité (critères : statut de la personne, niveau d'information, appartenance à un groupe) est forte, plus la personne est influençable.